



Ollainville

DELIBERATION
N° CM 32/041/2024

DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 2 avril 2024 -

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

Présents et représentés :
26

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 avril, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués les 21 mars 2024 et 27 mars 2024, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINÉ, M. Nicolas FOUQUE, M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoint au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M. Patrick BONNEMYE, M. Thierry DELCUPE, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, M. Philippe JOLY, M. Laurent MEUNIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Michel BURILLO qui donne procuration à Mme Muriel CHEVRON, Mme Adeline CLOGENSON, M. Philippe JOLY qui donne procuration à Mme Sylvie MARCHAND

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre PAREUX

• **Convention type d'exposition organisée à l'Espace Simone Veil – Autorisation de signature**

Monsieur Pierre PAREUX, Conseiller Municipal, expose :

La Ville d'Ollainville accueille régulièrement des expositions à la médiathèque de l'espace Simone Veil.

Les modalités de cette mise à disposition ont été fixées dans une convention afin d'indiquer clairement les engagements des exposants et de la commune d'Ollainville.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le projet de convention d'exposition,

Entendu l'exposé de Monsieur Pierre PAREUX,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ

- **Approuve** les modalités de mise à disposition de la médiathèque de l'espace Simone Veil selon les termes de la convention ci-annexée.

- **Autorise** le Maire à signer cette convention avec tout exposant pour lequel la médiathèque serait mise à disposition.

Le 4 avril 2024

Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire


